

Luxembourg, le 22 février 2016

Circulaire aux administrations communales

N°5/2016

Objet : Umweltberodung Lëtzebuerg : un soutien aux communes pour la mise en œuvre de leur politique environnementale

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Depuis plus de 20 ans, l'Emweltberodung Lëtzebuerg a.s.b.l. (EBL) accompagne les communes dans le développement de leurs activités environnementales. Ses missions s'articulent prioritairement autour du conseil aux communes, de l'échange de bonnes pratiques de la réalisation de projets communs dans le domaine écologique. Le détail des services que l'EBL propose aux communes ainsi que les conditions d'adhésion à l'association figurent à l'annexe 1 jointe à la présente

Je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur les formulaires-types commo-incommodo classe 2 élaborées par l'EBL qui constituent un instrument précieux pour les communes qui doivent traiter ces dossiers techniques souvent très complexes (voir exemple, annexe 2).

L'intérêt du travail en réseau n'étant plus à démontrer aux élus locaux luxembourgeois, les communes intéressées à développer davantage leurs activités dans le domaine environnemental peuvent ainsi prendre contact avec les responsables de l'association afin de s'informer sur l'appui que celle-ci est en mesure de leur fournir, et, le cas échéant, d'identifier d'éventuelles pistes de coopération communes.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Emile Eicher



Emweltberodung Lëtzebuerg a.s.b.l.

Le partenaire idéal pour votre commune en matière d'environnement !

L'Emweltberodung Lëtzebuerg asbl (EBL) est une institution neutre et indépendante, active dans le domaine de l'environnement et du développement durable communal. Fondé en 1992, l'EBL a signé deux ans plus tard une convention avec le Ministère de l'Environnement (aujourd'hui : département de l'environnement du MDDI).

Nos missions principales

Les missions de l'asbl sont nombreuses et ciblent avant tout les communes luxembourgeoises et leurs collaborateurs :

- Le soutien des communes luxembourgeoises dans toutes les questions environnementales
- La création d'une plateforme d'échange pour les conseillers écologiques et climat ainsi que d'autres experts du domaine environnemental et toutes autres personnes intéressées par le sujet de l'environnement et du développement durable
- L'organisation de formations, workshops, tables rondes et excursions sur des sujets d'actualité pour les salariés des communes, responsables politiques et autres intéressés
- Des recherches basiques gratuites pour nos membres et la mise à disposition de matériel d'information, de sensibilisation, de communication, didactique, et d'appareils de mesures énergétiques
- L'entremise de partenaires, experts, services, références, projets, etc.
- L'appui dans la transposition d'actions et de projets environnementaux au niveau communal
- La participation active dans différents projets et campagnes nationaux en collaboration avec d'autres acteurs luxembourgeois privés et publics (campagne « Ech Kafé Clever », campagne « Sans Pesticides », projet « Ecoquartier », projet Energie [light], etc.)
- La participation dans des groupes de travail et l'élaboration d'avis sur des projets de loi en matière de l'environnement

Devenir Membre

L'EBL compte actuellement 34 communes luxembourgeoises parmi ses membres, représentant 2/3 de la population luxembourgeoise. La cotisation annuelle pour les communes membres s'élève à 350 € (tarif de base) + 0,05 € par habitant. L'inscription se fait par notre site internet (<http://ebl.lu/member-gimm/>). Devenez membre et profitez d'un échange interactif entre communes et experts, des tarifs réduits pour nos formations, événements et services et d'un soutien dans votre travail quotidien en matière d'environnement.

Soutien au Pacte climat

Le Pacte climat représente une opportunité financière non négligeable pour les communes qui ont identifié la nécessité d'un développement durable au niveau communal. Cependant, la mise en place des mesures correspondantes peut devenir un défi majeur au niveau organisationnel, personnel et financier pour les communes. L'EBL propose de nombreux services et projets qui peuvent être utilisés dans le cadre du Pacte climat. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site internet (<http://ebl.lu/klima/>) ou nous contacter directement.



Emweltberodung Lëtzebuerg asbl.
4, Place de l'Europe
L-1499 LUXEMBOURG

Tel : (+352) 2478-6831
Fax : (+352) 2478-6841

Internet : www.ebl.lu
E-Mail : info@ebl.lu

Nos formulaires Commodo – Incommodo classe 2 (Exemple concret de nos services)

Les demandes d'autorisation des établissements classés de la classe 2 sont adressées au bourgmestre de la commune où l'établissement est projeté. Pour uniformiser et faciliter la démarche du demandeur et le travail de l'administration communale, l'EBL a établi des formulaires standardisés et simplifiés. Ces formulaires peuvent être remplis sous forme digitale ou imprimés par le demandeur et permettent aux responsables communaux de traiter les demandes de façon standardisée.

Nous disposons des formulaires suivants: animaux, atelier/garage, atelier/charpentier, boucheries, boulangeries, cosmétiques/pharmaceutiques, installations foraines, atelier/marbrerie, ménageries, poissonneries, restaurants, salles de spectacles/halls sportifs et torréfaction.

Le prix pour une clé USB contenant les 13 formulaires s'élève à 100€ pour les communs membres et 250 € pour toute autre commune ou institution intéressée. Les formulaires peuvent être commandés via notre site internet : <http://ebl.lu/publikatiounen/>

Contactez-nous ! Nous viendrons avec plaisir dans votre commune pour présenter les activités et services de l'EBL en détail. Ensemble avec vous nous pouvons contribuer au développement plus durable de votre commune!

Contact:

Emweltberodung Lëtzebuerg (EBL) a.s.b.l

4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Telefon: (+352) 2478 6831
Telefax: (+352) 2478 6841
E-Mail: info@ebl.lu

Koordinatioun a Projeten:

Michel WILWERT – wilwert@ebl.lu | Tél: (+352) 2478 6831
Nils LECHES – leches@ebl.lu | Tél: (+352) 2478 6832
Aline SCHALTZ – schaltz@ebl.lu | Tél: (+352) 2478 6866



Emweltberodung Lëtzebuerg asbl.
4, Place de l'Europe
L-1499 LUXEMBOURG

Tel : (+352) 2478-6831
Fax : (+352) 2478-6841

Internet : www.ebl.lu
E-Mail : info@ebl.lu

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION COMMODO/INCOMMODO
CLASSE 2**

N° 060207: Restaurants ; lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 50 personnes

Commune/Ville de _____

Page 1 / 17

N° du dossier : _____

Date d'entrée : _____

(réservé à l'administration communale)

1 INFORMATIONS GENERALES

1.1 Renseignement sur le demandeur, l'exploitant et le propriétaire

1.1.1 Nom et prénom de l'exploitant: _____

Adresse: _____

Fonction: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ e-mail: _____

Numéro d'immatriculation : _____

Personne de contact: _____

1.1.2 Nom et prénom du demandeur: _____

(seulement si demandeur autre que l'exploitant, sinon 1.1.3)

Adresse: _____

Fonction: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ e-mail: _____

Personne de contact: _____

N° 060207: Restaurants ; lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 50 personnes

Page 2 / 17

1.1.3 Nom et prénom du propriétaire: _____

(seulement si propriétaire autre que l'exploitant, sinon 1.2)

Adresse: _____

Fonction: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ e-mail: _____

Personne de contact: _____

1.2 Renseignement sur l'emplacement**1.2.1 Dénomination et adresse**

Dénomination: _____

Rue, No: _____

Code postal, Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____ e-mail: _____

1.2.2 Situation cadastrale

Commune(s)	Section(s)	N°(s) cadastral(aux)

1.2.3 Autres communes se situant dans un rayon de 200 m de l'établissement

1.2.4 Situation de l'établissement suivant Plan d'Aménagement Général

Zone(s): _____

1.3 Plans et pièces à ajouter en annexe:

➤ **Annexe 1**

Un plan de l'établissement à l'échelle de 1:200 ou plus précis, sauf indication contraire, indiquant notamment la disposition des locaux et l'emplacement des installations
(Plan de situation)

➤ **Annexe 2**

Un extrait récent du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement
(avec indication des parcelles concernées)

➤ **Annexe 3**

Un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1:10.000 ou 1:20.000 permettant d'identifier l'emplacement projeté de l'établissement

➤ **Annexe 4**

Un plan de la cuisine

1.4 Période de fonctionnement et d'activité

Type		Période de fonctionnement
Production	lundi-vendredi	de _____ hrs à _____ hrs
	samedi	de _____ hrs à _____ hrs
	dimanche	de _____ hrs à _____ hrs
Vente	lundi-vendredi	de _____ hrs à _____ hrs
	samedi	de _____ hrs à _____ hrs
	dimanche	de _____ hrs à _____ hrs
Livraison	lundi-vendredi	de _____ hrs à _____ hrs
	samedi	de _____ hrs à _____ hrs
	dimanche	de _____ hrs à _____ hrs
Autres	lundi-vendredi	de _____ hrs à _____ hrs
	samedi	de _____ hrs à _____ hrs
	dimanche	de _____ hrs à _____ hrs

Remarques

Capacité maximale en nombre de personnes :

Intérieur : _____

Extérieur (Terrasse) : _____

Personnel salarié: Masculin _____ Féminin _____

2 EAU

Conseils environnementaux pour réduire la consommation d'eau

- Nettoyants écologiques
- Utilisation des microfibrés
- Utilisation d'appareils électroménagers à faible consommation d'eau (p.ex. machine à laver, machine à vaisselle)
- Aqua-Stop de la chasse d'eau
- Urinoir sans eau
- Contrôle de la consommation
- Utilisation d'eau pluviale pour les toilettes
- Utilisation d'eau pluviale pour arroser
- Utilisation de matériaux perméables pour les parkings
- Autres: _____

SPECIMEN

3 AIR/ODEUR**3.1 Installation de ventilation d'air frais et/ou de climatisation**

ventilation climatisation récupération de la chaleur

Lieu concerné		Renouvellement de l'air (m ³ /h)	Descriptions techniques et plan d'implantation en annexe N°
ventilé	climatisé		

3.2 Rejets dans l'air

Point de rejet	Hauteur du rejet à partir du sol (m)	N° sur plan de situation

3.3 Sources de gaz (autres que chauffage)

Cuisine	N° sur le plan de situation
Autres	
	N° sur le plan de situation

3.4 Entretien du chauffage

Contrat de révision / Nom de société	
Date de la dernière révision / mise en conformité	

3.5 Pieces à ajouter en annexe

- Annexe 7 : Contrat de révision du chauffage
- Annexe 8 : Dernier certificat de révision du chauffage

4 SOL

4.1 Mesures pour la prévention d'une pollution du sol

En cas de présence d'un chauffage à mazout:

Description des dépôts de combustibles :

- | | | | |
|---|--------------|---------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Citerne en métal | _____ litres | <input type="checkbox"/> aérien | <input type="checkbox"/> enterré |
| <input type="checkbox"/> Citerne en plastique | _____ litres | <input type="checkbox"/> aérien | <input type="checkbox"/> enterré |

Contenance de la (des) citerne(s) à mazout: _____ litres

Mesures de protection:

- Citerne(s) à double paroi
- Bac(s) de réception
- Muret(s) de protection
- Détecteur(s) de fuites
- Autres : _____

6 EMISSIONS DE BRUIT

6.1 Sources de bruit

Sources fixes	Puissance acoustique	Emplacement
Sonorisation		
Climatisation/Ventilation		
Autres		

Sources mobiles	Aires concernées	Fréquence et durée des activités	Horaire des activités
Chargement/déchargement			
Circulation des voitures des clients			

Conseils environnementaux pour limiter les émissions de bruits

- Limitation de la puissance de sonorisation
- Mesures d'isolation acoustique (murs, sol, dalles)
Explications des mesures (Plan de détail en annexe n° _____)

7 DECHETS

7.1 Modes de collecte/valorisation/élimination des déchets

Types de déchets	Récipient				Fréquence des collectes	Transporteur	Entreprise responsable de la valorisation ou de l'élimination
	Type/Volume	Nombre	Emplacement*	Surface			
Ordures ménagères							
Déchets organiques							
Papier/carton							
Verres							
Métaux							
Matières plastiques							
Matériaux composites							
Graisse							
Huile végétale							
Autres							

*Localisation sur plan : _____ Surface : _____

Conseils environnementaux pour réduire les déchets

- Utilisation de bouteilles consignées
- Utilisation de vaisselle biodégradable pour emporter

8 MESURES DE SÉCURITÉ**8.1 Moyens de secours contre l'incendie, système d'alarme et premiers soins**

Compartiments (Secteurs protégés anti-feu)	Résistance au feu en minutes	N° sur le plan de situation

Localisation des extincteurs	Nombre	Classe de feu	Capacité	N° sur le plan de situation
Salle(s)				
Cuisine				
Couloir				
Autres				

➤ **Annexe 10 : Contrat d'entretien des extincteurs**

Présence	oui	non	N° sur le plan de situation
- d'un système d'alarme d'incendie automatique			
- de détecteurs de fumées			
- d'un système de désenfumage			
- d'un système d'extinction			

N° 060207: Restaurants ; lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 50 personnes

Page 14 / 17

Localisation des installations de premiers soins	N° sur le plan de situation

8.2 Sécurité de l'immeuble

Portes

N° sur le plan de situation	Largeur (m)	Hauteur (m)	Sens d'ouverture Indiquer sur plan de situation
Portes extérieures			
Portes intérieures			
Portes de secours			

N° 060207: Restaurants ; lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 50 personnes

Page 15 / 17

Issues de secours

N° sur le plan de situation	Largeur (m)	Hauteur (m)	Présence d'un éclairage et d'une signalisation d'issue de secours	
			oui*	non
Issues de secours				

*Description de l'éclairage et de la signalisation de l'issue de secours :

Conseil :

- Signalisation en LED

Escaliers

N° sur le plan de situation	Marches			Largeur de l'escalier (m)	
	Profondeur (m)	Hauteur (m)	Nombre	Descendant vers la sortie	Montant vers la sortie

N° 060207: Restaurants ; lorsqu'ils sont destinés à recevoir plus de 50 personnes

Page 16 / 17

Revêtement du sol, des murs et des plafonds

Pièces	Revêtement			
	sol	murs	plafonds	dalles

SPECIMEN

8.3 Installations sanitaires

Installations sanitaires pour le personnel

	Nombre
Toilettes dames	
Toilettes messieurs	
Urinoirs	
Douches dames	
Douches messieurs	
Lavabos dames	
Lavabos messieurs	
Vestiaires	

Installations sanitaires pour le public

	Nombre
Toilettes dames	
Toilettes messieurs	
Urinoirs	
Lavabos dames	
Lavabos messieurs	

Lois, règlements et prescriptions

Restaurants

Règlement grand-ducal du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés

Texte coordonné de la loi modifiée du 10 juin 2012 relative aux établissements classés

Loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie

Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets

Règlement grand-ducal du 27 juillet 1997 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

Règlement grand-ducal du 4 juillet 1988 fixant les conditions d'hygiène et de salubrité dans le secteur de l'alimentation collective

Texte coordonné du 6 septembre 1993 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit

Prescriptions de sécurité type concernant les dépôts de récipients mobiles métalliques contenant des gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ITM-CL 43.1

Prescriptions allemandes afférentes DIN/VDE (Installations électriques)

Normes européennes CENELEC (Installations électriques)

Règlement général communal de la police

Règlement communal concernant la gestion des déchets

Règlement communal relatif à la protection contre le bruit

Recueil des plans et pièces à joindre

Annexes

- **Annexe 1 :** Un plan de l'établissement à l'échelle de 1:200 ou plus précis, sauf indication contraire, indiquant notamment la disposition des locaux et l'emplacement des installations (Plan de situation)
- **Annexe 2 :** Un extrait récent du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement (avec indication des parcelles concernées)
- **Annexe 3 :** Un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1:10.000 ou 1:20.000 permettant d'identifier l'emplacement projeté de l'établissement
- **Annexe 4 :** Plan de la cuisine
- **Annexe 5 :** Contrat dératisation
- **Annexe 6 :** Plan de nettoyage
- **Annexe 7 :** Contrat de révision du chauffage
- **Annexe 8 :** Dernier certificat de révision du chauffage
- **Annexe 9 :** Certificat de performance/passeport énergétique
- **Annexe 10 :** Contrat d'entretien des extincteurs

Autres annexes (à ajouter, si existantes)

- **Avis du Service de la sécurité alimentaire**